

ETUDE PREPARATOIRE

"SPORTS ET TERRITOIRES RURAUX"

4 & 5 octobre 2019

Bugeat, Corrèze

ESPACE 1000 SOURCES





Avant-Propos:

Les activités physiques et sportives ont désormais leur place à part entière dans l'étude des territoires ruraux. Ainsi, il semble important pour l'association Sports-Massif-Central de continuer sa démarche engagée dès 2010 et les premières assises "Sports et Territoires Ruraux" organisées à Mende. Le présent document n'a pas vocation à présenter à nouveau ces assises et à retranscrire les principaux faits qui ont découlé de nos quatre précédentes éditions. Tout ce cheminement est présenté dans un autre document déjà fourni qui introduisait l'association et résumait les précédentes assises. Ici, l'objectif est de poser des bases solides et des éléments qui nous servirons pour nos échanges et que nous espérons riches et nombreux.

Le questionnement qui sera le fil conducteur de ces cinquièmes assises sera le suivant : Comment organiser l'accès de tous aux pratiques sportives pour mieux vivre le territoire du Massif Central et devenir attractif pour de nouvelles populations? Toutes les expressions en gras dans la question pourraient être un seul et unique thème à aborder dans ces Assises. Or, il n'est pas possible de parler de tout dans une seule assise. Certains thèmes ont déjà été débattus lors des assises précédentes, d'autres non ou pas en totalité. Ainsi, nous avons tenté de trouver un juste équilibre entre nouveaux thèmes et axes de travail à compléter tout en prenant en compte l'actualité et les mutations en cours dans le monde sportif dans les territoires ruraux.

Tout d'abord, nous ferons un bref état des lieux des pratiques sportives dans le Massif Central qui nous servira à contextualiser la suite. Ensuite, nous développerons tour à tour les axes et thèmes que nous aborderons dans nos débats aux Assises, à savoir dans l'ordre la gouvernance du sport, l'importance du club en milieu rural et les pratiques sportives comme ressource de développement territorial.

PREMIERE PARTIE : Dynamiques sportives dans le Massif Central

Dans cette longue introduction, nous reviendrons grâce à l'outil cartographique sur différentes dynamiques des pratiques sportives dans les territoires du Massif Central. Cette analyse se base sur un travail plus important déjà réalisé et qui est disponible sur le site internet de Sports-Massif-Central. Pour gagner en précision, chaque carte est présente à la fin du document et chaque commentaire effectué renvoie précisément à une carte en particulier.

1) Des licenciés inégalement répartis :

A l'échelle nationale (Carte 1, p. 21), on constate qu'il existe déjà de fortes différences en termes de nombre de licenciés rapporté à la population départementale. Ainsi, c'est toute une partie Ouest de la France qui possède le plus de licenciés à une Fédération sportive. Sont ici

prises en compte les personnes licenciées à une fédération française olympique ou non olympique reconnue par le Ministère des Sports. Toutefois, et c'est là la limite des statistiques, il est possible d'être sportif sans être licencié à une fédération. C'est l'ensemble de la Bretagne et du littoral atlantique qui possèdent, proportionnellement à leur population, le plus de licenciés. Pour cette partie de la France, on peut avancer des raisons historiques, démographiques ou économiques pour expliquer cette surreprésentation. Le massif alpin est dans une situation similaire avec, là aussi, des taux de licenciés supérieurs ou égaux à 30 licenciés(e)s pour 100 habitants. Au contraire, plusieurs territoires semblent être plus en retard quant au nombre de sportifs par habitant. Un ensemble Normandie - Hauts-de-France -Bourgogne – Champagne-Ardenne – Île-de-France est sous-représenté par rapport au reste du territoire métropolitain. Cette situation est d'autant plus marquée dans la proche banlieue parisienne car c'est la Seine-Saint-Denis qui possède le moins de licenciés par rapport à sa population (14 licenciés pour 100 habitants). Toutefois, sur tout cet ensemble, les explications sont sans doute très variées, entre des territoires peu dynamiques économiquement et démographiquement (Hauts-de-France / Champagne-Ardennes) ou des territoires avec une population moins aisée fortement urbanisée (Seine-Saint-Denis). Autre zone où apparaît, de facon plus surprenante, une faiblesse de la pratique sportive, il s'agit du littoral méditerranéen, Corse comprise. Ici, ce sont peut-être des raisons démographiques qui peuvent être mises en avant pour expliquer cette faiblesse.

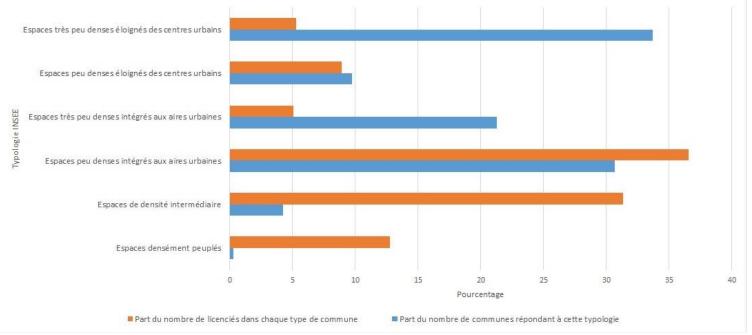
Globalement, il est difficile de tirer des conclusions à l'échelle française selon les types de territoires, ruraux ou urbains. Il n'y a pas de différences flagrantes entre des départements ruraux ou des départements urbains, ce qui prouve encore une fois que le sport n'est pas qu'urbain et reste prégnant en zone rurale. C'est plus le contexte général d'un territoire (histoire, géographie, démographie, économie) qui semble conditionner la surreprésentation ou la sous-représentation dans un territoire des activités physiques et sportives.

Quelle place pour le Massif Central dans tout cela ? Il est plutôt dans la fourchette haute, presque toujours au-dessus de la moyenne nationale, sauf la partie des départements méditerranéens (Gard, Hérault, Aude) et bourguignons (Côte d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre et Yonne). La situation est encore plus marquante dans le sud du Massif Central (Cantal, Ardèche, Aveyron) car c'est la Lozère qui détient le record national avec 33 licenciés pour 100 habitants. Dans ces départements à dominante rurale, le sport est donc fortement présent car c'est un tiers de la population qui possède une licence sportive. Ainsi, il apparaît essentiel de prendre en compte cette réalité pour le développement de ces territoires.

A l'intérieur même du Massif Central apparaissent de très nettes différences. La carte 2 (p. 22) présente la même donnée que précédemment (le nombre de licenciés pour 100 habitants) mais à une échelle communale. Ainsi, les territoires les plus ruraux tels que le Cézallier, l'Artense, le Livradois, le plateau des Millevaches, le Morvan, les Cévennes ou le Larzac apparaissent très nettement en retrait en termes de licenciés sportifs. C'est l'absence d'équipements et de population suffisante pour créer des institutions sportives qui sont sans doute les principaux facteurs d'explication. En outre, les distances pour rejoindre les villes les plus proches apparaissent souvent comme trop importantes pour justifier une pratique sportive. Au contraire, ce sont les zones périurbaines des pôles urbains majeurs et intermédiaires qui possèdent les plus forts taux de licenciés. Ainsi, autour de villes comme Limoges, Clermont-Ferrand, Moulins, Rodez ou encore Saint-Etienne, nous voyons clairement apparaître une auréole où les licenciés sont plus présents. Ces territoires cumulent pour la plupart différents atouts pour expliquer ce fait tels que la proximité des grandes villes avec des équipements performants, mais également un tissu associatif développé, des réseaux routiers et de transports développés et une population relativement jeune. En revanche, les centres

des aires urbaines principales (Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Limoges) sont légèrement en retrait en comparaison de leurs territoires périurbains. La concurrence avec d'autres activités y est plus forte et la population résidente démographiquement différente. Les villes petites et moyennes du Massif Central jouent elles aussi un rôle important dans la structuration des sports car elles polarisent les services sportifs (équipements, clubs) de territoires ruraux.

Toutefois, ce sont bel et bien les territoires périurbains des grands pôles urbains qui sont les plus représentés et qui constituent donc un enjeu majeur pour le développement du sport dans le Massif Central (voir graphique 1 ci-dessous). Ainsi, les espaces de densité intermédiaire qui



Graphique 1 : Représentation des communes et des licenciés selon les typologies INSEE de grille de densité et d'aires urbaines dans le Massif Central en 2015

sont, pour simplifier, les zones périurbaines proches des grands pôles urbains, ne représentant que 4% des communes du Massif Central mais plus de 30 % des licenciés. A l'opposé, les trois catégories les moins denses en population, les zones les plus rurales, représentent 65 % des communes pour un peu moins de 20 % des licenciés.

2) L'âge des licenciés :

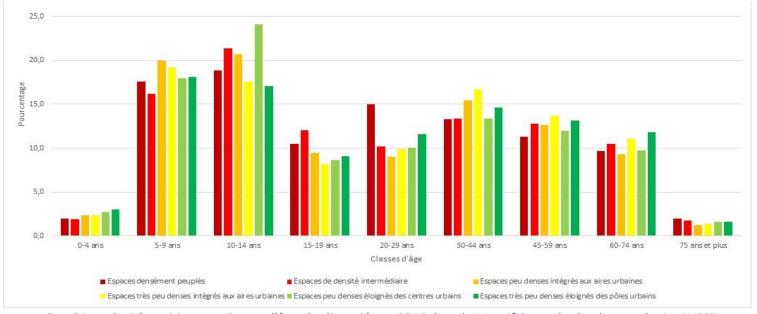
Avant de rentrer dans les détails au sein même du Massif Central, il est toujours intéressant de comparer la situation au niveau national (Carte 3, p. 23). Il y a une très nette différence entre le Nord et le Sud de la France. Ainsi, les départements au nord de la Loire possèdent des licenciés en moyenne plus jeunes que ceux du Sud de la France. C'est même le département du Maine-et-Loire qui possède la moyenne d'âge la plus faible avec un peu plus de 22 ans. La présence de villes importantes semble avoir un léger impact sur cette moyenne d'âge car le Nord, le Pas-de-Calais, l'Ille-et-Vilaine ou la Seine-Saint-Denis, départements assez urbanisés, possèdent des moyennes d'âge peu élevées. Il en est de même dans la

moitié Sud où le Rhône et son agglomération lyonnaise sont les seuls à avoir une moyenne relativement assez faible.

Dans le Massif Central, la moyenne d'âge est plutôt élevée par rapport au reste de la France. Preuve en est, l'Allier possède la moyenne d'âge la plus forte de toute la France avec 31,5 ans. Seules la Lozère et la Corrèze arrivent à se démarquer avec des moyennes d'âge comprises entre 24 et 26 ans, soit en dessous de la moyenne nationale.

Il convient d'avoir une analyse plus fine en étudiant la moyenne d'âge des licenciés à l'échelle de la commune (Carte 4, p. 24). Ainsi apparaissent des faits en contradiction avec les tendances nationales. En effet, ce ne sont pas les zones urbaines et périurbaines proches qui possèdent les moyennes d'âge les plus faibles. Comme on peut le voir autour de Clermont-Ferrand, Aurillac, Rodez, Le Puy-en-Velay ou encore Saint-Etienne, les communes à proximité de ces pôles ont des licenciés plus âgés que la moyenne. Pour retrouver des moyennes d'âge plus faible, il faut s'éloigner des pôles urbains. Ce sont dans les zones périurbaines plus éloignées qui sont plus jeunes pour leurs licenciés. Ce sont des territoires avec de nouveaux habitants qui furent à la recherche d'une relative proximité avec leur lieu de travail mais également d'un lieu d'habitation "rural" plus préservé. C'est l'un des facteurs d'explication de cette relative jeunesse des licenciés dans cette deuxième, voire troisième couronne périurbaine. Ceci est marquant autour de Clermont-Ferrand et de Saint-Etienne.

On retrouve également à l'échelle communale les exceptions lozérienne et corrézienne avec des moyennes d'âge faibles. Cette situation se prolonge même sur une partie Est de l'Aveyron et Sud de la Haute-Vienne. Il apparait difficile d'émettre un seul et unique facteur d'explication. L'absence de concurrence dans ces territoires ruraux peut en être un mais ne peut tout expliquer. Un plus fort engagement associatif et/ou sportif, des structures sportives plus performantes ou encore un tissu associatif dynamique peuvent aussi permettre d'appréhender cette situation.



Graphique 2 : Répartition par classes d'âge des licenciés en 2015 dans le Massif Central selon les typologies INSEE

Le graphique 2 ci-dessus permet de mieux comprendre le cheminement d'un sportif selon son âge dans le Massif Central et selon son lieu d'habitat. La pratique sportive commence très légèrement plus tôt dans les zones peu denses, plus rurales, même si cela ne concerne qu'un tout petit nombre de personnes entre 0 et 4 ans. Toutefois, la pratique sportive aurait tendance

à commencer plus tardivement dans les zones urbaines et denses, après l'âge de 10 ans alors qu'en espaces périurbains et ruraux, la pratique commencerait plus entre l'âge de 5 et 9 ans. Cela peut s'expliquer en grande partie par une plus forte concurrence d'autres activités en milieu urbain, alors qu'en milieu rural, cette concurrence est beaucoup moins accrue. Dans les deux classes d'âge 15/19 ans et 20/29 ans, les espaces denses urbains sont mieux représentés que les espaces peu denses à dominante rurale. Ceci illustre le déplacement des personnes de ces catégories d'âge vers les plus grandes villes pour leurs études et leurs débuts dans la vie professionnelle. Plus âgés, surtout entre 30 et 44 ans, ce sont les espaces de densité intermédiaire, les espaces périurbains, qui ressortent le plus. Cela correspond au fait que de nombreux actifs décident, une fois installés dans la vie active, de quitter le pôle urbain et d'aller dans les espaces périurbains, territoires plus à même de leur offrir un compromis entre le cadre de vie et les distances domicile-travail. Dans les classes d'âge supérieures à 45 ans, peu de différences nettes apparaissent entre les espaces.

3) Les pratiques sportives dans le Massif Central :

Les graphiques 3 et 4 (p. 25) présentent les vingt premières fédérations en nombre de licenciés dans le Massif Central et en France. Si les 19 premières fédérations sont les mêmes, leur ordre connaît toutefois quelques modifications. Le football reste, aux deux échelles, le sport avec le plus de licenciés de façon très nette. Suivent les fédérations françaises de Tennis et d'Equitation. C'est après que certaines modifications apparaissent qui sont assez révélatrices des caractéristiques et spécificités du Massif Central. En effet, le Judo/Jujitsu, quatrième fédération à l'échelle nationale, recule nettement au huitième rang dans le Massif Central. On peut supposer que la pratique du judo reste assez urbaine car elle nécessite des professionnels de ce sport et, surtout, des équipements adéquats que des communes rurales ne peuvent posséder. Deux autres fédérations connaissent un recul dans le Massif Central en comparaison du reste du territoire français. La voile, logiquement par l'absence de littoral, et le golf sont moins pratiqués dans le Massif Central qu'en France. Au contraire, certaines pratiques sportives sont plus présentes dans ce premier. La Fédération Française de Pétanque passe ainsi du dixième rang national au sixième dans le Massif Central. On peut donc déjà noter une influence du Sud de la France pour cette pratique et un attrait particulier pour celle-ci. Enfin, la Randonnée Pédestre est aussi plus représentée ce qui signifie que les sports de pleine nature ont une place plus importante dans le Massif Central. Il reste toutefois intéressant d'étudier quelques sports en particulier.

Les neuf cartes présentes entre les pages 25 et 31 montrent la répartition des licenciés à l'échelle communale dans le Massif Central selon plusieurs pratiques.

En analysant la pratique de quelques sports collectifs (football, rugby et basket-ball), plusieurs différences majeures apparaissent. Ainsi, le football (carte 5, p. 26) est largement présent dans la totalité des territoires du Massif Central. Même si légèrement moins présent dans certaines zones rurales (Millevache, Cézallier, Cévennes), le football reste le sport qui possède la plus forte implantation dans les territoires. Le club de football reste ainsi dans certaines communes rurales la seule structure sportive existante ce qui augmente son maillage territorial. Le cas du rugby (carte 6, p. 27) est largement différent. Il existe une très nette séparation entre le Nord et l'Est du territoire, où le rugby reste finalement peu implanté, et tout un large quart Sud-Ouest du Massif Central où le rugby reste très présent. Cette différence s'explique en partie par l'histoire de ce sport qui s'est surtout développé dans le

Sud-Ouest de la France et dont le Massif Central a fait partie rapidement de la zone d'influence. Ainsi, Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze et Lot et dans une moindre mesure l'Aveyron et la Lozère possèdent un fort maillage de licenciés à la Fédération Française de Rugby, alors qu'il reste beaucoup moins fort dans la Loire ou la Creuse. Cette séparation est particulièrement flagrante dans le département de la Haute-Loire où la partie brivadoise possède une assez forte densité en licenciés en rugby alors que la partie qui tourne vers la Loire (Le Puy-en-Velay, Yssingeaux) est beaucoup plus clairsemée. Le basket-ball est encore un cas différent de par sa nature de sport en salle (Carte 7, p. 28). Cela demande des équipements spécifiques qu'il n'est pas possible de posséder pour toutes les communes. Ainsi, la pratique du basket-ball se cantonne principalement aux espaces urbains et périurbains. Il existe donc de véritables déserts pour cette pratique, comme en Lozère et au sud de la Haute-Loire. Au contraire, la Loire, autour de Roanne, possède une densité de clubs et de licenciés très importantes, qui sont même les plus importantes de France.

Deuxième et troisième fédérations avec le plus de licenciés dans le Massif Central, le Tennis (Carte 8, p. 29) et l'Equitation (Carte 9, p. 30) possèdent une implantation forte dans l'ensemble des territoires du Massif Central. Ceci est d'autant plus vrai pour l'Equitation qui possède le second meilleur maillage territorial en termes de licenciés (derrière le football). C'est une pratique qui peut à la fois être urbaine et périurbaine, mais aussi et surtout rurale ce qui explique cette forte implantation. De plus, c'est une pratique qui peut se faire sans une structure "club" importante. Il en est globalement de même pour le tennis, avec toutefois la nécessité d'un équipement spécifique pour ce sport. Ainsi, apparaissent quelques zones sans licenciés à la Fédération Française de Tennis, principalement dans des zones rurales dans lesquelles on peut supposer une absence d'équipements adéquats.

Enfin, les sports de pleine nature qui jouent un rôle essentiel dans le Massif Central, sont eux aussi inégalement répartis selon les pratiques. Ainsi, parmi les sports de Neige (Carte 10, p. 31), d'Eau (Carte 11, p. 32), d'Air (Carte 12, p. 33) et de Terre (Carte 13, p. 34), ce sont ces derniers qui sont les plus représentés dans les territoires du Massif Central. Néanmoins, il n'est pas possible de tirer des enseignements sur une plus forte présence en milieu rural ou urbain en termes de licenciés. La pratique, elle, se fait sans doute la majorité du cas en milieu rural mais peut être faite par des clubs urbains et par des sportifs urbains. Les milieux ruraux peuvent être ainsi vus, dans certains cas, comme le terrain de jeu de pratique sportive des urbains et périurbains. Ceci est encore plus marquant pour les sports d'Air et d'Eau où les licenciés sont beaucoup plus représentés dans les espaces urbains et périurbains, créant de vrais déserts de licenciés en zones rurales alors que certaines pratiques (ULM, canoë-kayak) se font en milieu rural. Seuls les sports de Neige répondent à une dynamique différente car c'est l'implantation de stations de ski qui est le facteur décisif à la présence ou non de licenciés. C'est ainsi que l'on retrouve les stations, sans toutes les citer, de Super-Besse, du Mont-Dore, de Chalmazel, du Lioran, de Laguiole ou du Mont Aigoual.

Comme nous venons de le voir, le Massif Central possède bien ses particularités et ses spécificités quand nous le comparons à la France entière. Toutefois, il serait vain de le considérer comme un ensemble homogène et unique. Variés sur les plans démographiques, économiques, géographiques et tant d'autres, les territoires du Massif Central sont diversifiés sur le plan des activités physiques et sportives. Il est ainsi temps de se consacrer pleinement au développement des thèmes que nous aborderons au cours de ces cinquièmes assises "Sports et Territoires Ruraux".

DEUXIEME PARTIE: LES ASSISES 2019 SPORTS ET TERRITOIRES RURAUX

Dans le cadre de nos cinquièmes assises seront abordés trois grands axes principaux, chacun décliné en trois thèmes. Nous avons tenté d'être complémentaires avec nos discussions des précédentes éditions tout en ouvrant de nouveaux champs de discussion et en s'emparant de l'actualité. Le but ici n'est pas de développer l'entièreté d'un thème mais plutôt de donner des clés de compréhension et d'interprétation nécessaires à nos futurs échanges.

AXE 1: La Gouvernance du Sport

Ce grand thème est récurrent dans l'organisation de nos Assises. Axe essentiel des relations entre les sports et les territoires ruraux, la gouvernance française du sport est en plein changement (1). Toutefois, le monde sportif subit aussi des changements qui ne lui sont pas directement liés, comme la fusion des régions (2). Cela pose des problèmes et des difficultés de compréhension quant aux compétences que possède chaque collectivité (3)

THEME 1 : Une gouvernance sportive en pleine révolution

Depuis plus d'une année, la gouvernance française du sport connaît de très nombreux bouleversements. Jugée pas assez en relation avec son temps, voire désuète, l'ancien modèle de gouvernance sportif a été pointé du doigt par le gouvernement fin 2017 et a chargé le Ministère des Sports de résoudre ce problème. A donc eu lieu une période de concertation auprès de différents acteurs dans les divers domaines du sport, qui s'est terminée en juillet 2018. Charge ensuite à Laurence Lefèvre et à Patrick Bayeux de faire la synthèse de cette phase de concertation. Un rapport a donc été remis en octobre 2018, rapport faisant l'état de plus d'une soixantaine de propositions pour une nouvelle gouvernance du sport. L'ancien modèle en place depuis l'après-guerre ne peut plus fonctionner selon eux. Il serait en effet trop basé sur une tutelle de l'Etat et plus particulièrement du Ministère des Sports, qui n'avait à faire qu'à un interlocuteur principal, le CNOSF, chargé de représenter le mouvement sportif. Il n'y aurait pas, dans ce système, une suffisante prise en compte des spécificités de chaque fédération et un manque de coordination entre elles. Ce manque de coordination se retrouverait également à l'échelle locale où toutes les collectivités peuvent avoir leur mot à dire sur une politique sportive. Ces collectivités ignorées par les précédentes instances mais qui sont pourtant les principales financeurs du sport français avec plus de 10 milliards d'euros consacrés à ce domaine pour les communes et intercommunalités et 1,3 milliard de la part des régions et départements.

Pour résoudre ces différents problèmes, le ministère des Sports a choisi de mettre en place une toute nouvelle instance, l'Agence Nationale du Sport. Elle est officiellement créée le 20 avril 2019, jour où les arrêtés de création sont publiés au Journal Officiel. Pour répondre aux enjeux de démocratie et de prise en compte des différents acteurs, ce Groupement d'Intérêt

Public est constitué de quatre types d'acteurs. L'Etat reste présent à hauteur de 30 % de l'Agence, à part égale avec le mouvement sportif et les collectivités locales. Les 10 % restants sont alloués, de façon inédite, au monde de l'économie. Il n'est pas encore clairement défini quels acteurs économiques auront la charge de représenter le monde économique. Certains se sont déjà portés candidats comme le COSMOS ou le MEDEF. Ce désir de collégialité se retrouve dans son slogan : « Mieux faire ensemble ».

Deux objectifs sont énoncés : récolter 80 médailles lors des Jeux Olympiques de Paris en 2024 et augmenter de trois millions le nombre de pratiquants réguliers. On le voit, deux objectifs différents même si qualifiés "d'intimement liés". Toutefois, deux niveaux sont créés au sein de cette Agence. Un est dédié au haut niveau de compétition, à la charge de Claude Onesta, ancien entraîneur de l'équipe de France de Handball et l'autre au développement des pratiques. Pour ce premier, l'Etat garde 60 % des droits car ce sujet est considéré comme essentiel pour la France. La direction collégiale n'est donc déjà plus trop d'actualité pour ce sujet. Pour le développement des pratiques, il n'existe pour le moment que peu d'informations sur son fonctionnement réel. Ce thème se verra normalement allouer 70 % des budgets.

Le budget de cette Agence est justement une ses sources d'interrogation. Pour le moment, l'Agence est financée par le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) qui aurait pour finalité de faire disparaître. Son premier budget est évalué à 350 millions d'euros. L'Agence bénéficiera également des fonds du ministère des Sports.

Ces bouleversements dans la gouvernance vont modifier le rôle de très nombreux acteurs. Ainsi, le Ministère des Sports va voir ses prérogatives fortement diminuées, tout comme le CNOSF qui ne sera plus le seul interlocuteur du mouvement sportif. Ces derniers se verront allouer un nouveau rôle lié à l'éthique et à la déontologie des institutions sportives. Charge au CNOSF d'aider les fédérations à mettre en place des politiques de développement et des règlements contraignants sur l'honorabilité des dirigeants. Elle limiterait également les mandats de présidence successifs au nombre de trois. Une agence de notation serait également créée pour suivre les bons et les mauvais élèves dans leur mise en place d'une charte d'éthique dans leur fédération.

Cette nouvelle gouvernance nationale se déclinera au niveau des territoires. Seront mises en place des conférences des financeurs et des Parlements du Sport. Ces derniers seraient normalement créés à l'échelle régionale. Le but étant de réaliser un projet sportif territorial qui définirait les grands enjeux territoriaux pour le développement de la pratique sportive. Néanmoins, cette déclinaison territoriale reste encore très floue. A quelle échelle sera-t-elle concrètement mise en place ? Quels seront les acteurs et les moyens d'action effectifs ? Quelle sera la coordination avec les communes / intercommunalités ? Beaucoup d'interrogations existent donc encore sur l'aspect local de la future gouvernance du sport, d'autant plus qu'aucune collectivité chef de file n'est réellement définie.

Cette nouvelle Agence nouvellement créée fait également l'objet de critiques. De nombreux acteurs soulignent que la coopération entre tous les acteurs peut être rendue difficile sur certains points et que, sans majorité, l'Agence pourrait être paralysée. De plus, la coopération entre les mêmes groupes d'acteurs n'est pas garantie. Par exemple, les représentants des collectivités territoriales représentent des enjeux diamétralement opposés, entre les grandes métropoles et les espaces ruraux. Le manque de clarté sur la déclinaison territoriale est pour le moment un frein au développement du sport car l'Agence Nationale ne peut prendre des décisions à une échelle locale sans connaître le territoire. Enfin, les statuts eux-mêmes sont attaqués par certains membres du Ministère des Sports qui ont porté recours au Conseil d'Etat sur une fragilité desdits statuts. On le voit, cette nouvelle Agence Nationale du Sport est une

vraie révolution pour le monde sportif français et les premières années de fonctionnement donneront un aperçu sur la réussite ou non de ce nouveau modèle. Enfin, une enquête a été réalisée par Sports-Massif-Central auprès d'associations sportives dont près de 80 ont souhaité répondre à notre enquête. Quand on leur demande s'ils connaissent les évolutions déjà citées, seules 6% d'entre elles les connaissent parfaitement, alors que 40% n'en ont pas entendu parler. La communication sera donc également un enjeu majeur de cette réforme.

THEME 2 : Les impacts de la fusion des régions

Les lois NOTRE (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) et MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) ont bouleversé le paysage des collectivités territoriales françaises. L'échelon régional s'est vu renforcé mais a surtout été modifié en profondeur. En effet, de 26 régions, la France métropolitaine est passée à 12 régions, certaines ayant fusionné en gardant les limites des précédentes. Cette fusion a été accompagnée par la suite d'une obligation pour les ligues sportives de fusionner en suivant les contours des nouvelles régions. Les territoires se sont donc agrandis, notamment dans le territoire du Massif Central. Ce dernier est désormais pris en tenaille entre quatre grandes régions, toutes issues de fusions (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté). Globalement, on note une différence entre le Nord et le Sud, 43 % du territoire métropolitain étant seulement occupé par quatre régions (PACA, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes), soit un tiers des régions. Cette différence fait que les territoires de projet sont beaucoup plus étendus et qu'il est donc difficile de mener à bien des projets territorialisés.

Notre enquête a demandé aux clubs quels étaient leurs avis sur cette fusion. Et il est pour le moins tranché, dans quelque région du Massif Central que ce soit. La fusion est majoritairement rejetée, 60% en ayant une vision très négative ou négative. Au contraire, ils ne sont que 10 % à trouver cette fusion bénéfique, les autres 30% restants préférant pour la plupart attendre encore quelques années pour se prononcer. Les seuls mettant en avant cette fusion le font car ils apprécient la découverte de nouveaux acteurs et non pour des raisons économiques ou de niveau. En revanche, les critiques pleuvent sur cette fusion et elles sont très variées. Reviennent majoritairement :

- l'augmentation des coûts liés aux déplacements, les sièges des comités et ligues s'étant éloignés, les bénévoles ont plus de déplacements à effectuer. Il en est de même pour les rencontres sportives. Par exemple, il y a près de quatre heures de route entre Aurillac et Lyon, 500 kilomètres entre Guéret et Pau.
- un manque de communication, qui est lié aux distances. Cette fusion n'a pas été assez accompagnée selon les clubs et ils ne possèdent aucune solution de recours. (« L'éloignement géographique du siège des Ligues fait que les contacts et les relations se sont liquéfiés. Le seul recours pour dialoguer avec les instances est d'utiliser le canal numérique, encore faut-il que cette transition numérique bénéficie d'un accompagnement pour les clubs, ce qui est loin d'être le cas. »)
- des décisions trop descendantes, la majorité des clubs regrettant la non prise en compte des spécificités des territoires (« Plus on éloigne le niveau décisionnaire de la base, plus il est difficile de faire remonter les remarques et les propositions)

- une gouvernance à deux vitesses entre les zones rurales et urbaines (« Les territoires créés n'ont aucune unité sur le plan culturel et géographique » / « on s'éloigne de nos campagnes et tout est géré par des grandes villes qui n'ont pas connaissances de nos petits clubs ruraux qui pratiquent eux aussi du football »). Les décisions étant prises dans les villes, les clubs ruraux ont l'impression d'avoir perdu en relation, en lien avec les faits déjà cités ci-dessus.
 - une différence nette de niveau et de budget entre anciennes régions
- une attention particulière est notée sur la région entre Auvergne-Rhône-Alpes, qui est la plus ciblée par les critiques, notamment avec une région lyonnaise qui est devenue chef de file : « Différences de moyens budgétaires avec la région de Lyon » / « Lyon commande tout, on devient des tous petits face à des clubs du Rhône-Alpes »

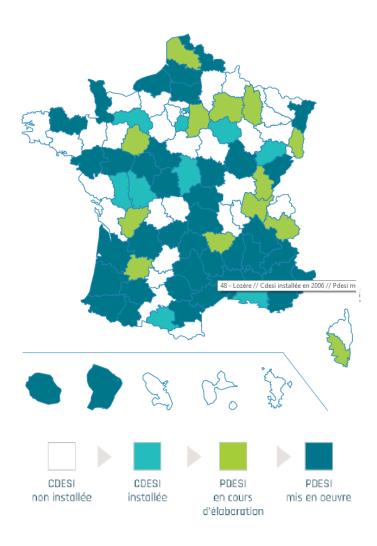
Ainsi aujourd'hui, alors que cette fusion est de plus en plus critiquée sur tous les points de vue, certains vont même plus loin et voit en celle-ci la «mort des petits clubs ruraux ».

THEME 3 : Les schémas de développement des pratiques sportives

Comme nous l'avons vu dans notre premier thème, aucun échelon de collectivité territoriale ne possède l'ensemble des prérogatives liées au développement des pratiques sportives. Ainsi, les régions, les départements, les intercommunalités et les communes peuvent à leur échelle intervenir et mener une politique sportive. Dans cette complexité, la plupart de ces organismes se revendiquent d'être les plus à même de mener ces politiques, notamment pour des questions de cohérence. Or, cela aboutit à la réalisation de schémas successifs qui, s'ils ne sont pas redondants, se complètent et se surimposent les uns aux autres. Dans ce cadre, plusieurs schémas existent et ont pu être mis en place par les collectivités. Toutefois, il n'y a pas réellement d'obligation pour ces dernières car le fait qu'aucune ne possède exclusivement la compétence "Sport" peut faire penser à certaines collectivités que c'est aux autres de la faire.

Ainsi, il existe plusieurs types de document de planification et de schématisation des sports et activités physiques. En premier lieu, la région a la possibilité, avec la circulaire du 20 janvier 2015, de créer un Schéma Régional de Développement du Sport (SRDS). Ce nom peut varier d'une région à une autre. Ces schémas doivent prendre en compte plusieurs données (pratiques institutionnalisées ou non, sport-santé, équipements sportifs, sport de haut niveau, institutions...) et les traiter pour tenter de donner une ligne directrice à une politique sportive à moyen terme. C'est aussi un schéma de cohérence car il se doit de prendre en compte les spécificités territoriales. En premier lieu est réalisé un diagnostic sur la pratique sportive dans la région, sur les forces et faiblesses territoriales. Vient ensuite le temps des propositions et des potentielles actions. Ces actions peuvent être générales (améliorer l'accès aux équipements) ou au contraire très précises (construire un équipement dans telle commune). La démarche se veut aussi collégiale. Par exemple, le SRDS de la Nouvelle-Aquitaine possédait quatre collèges, représentant tour à tour le mouvement sportif, les institutions publiques, les personnalités qualifiées (universitaire, anciens sportifs) et les acteurs économiques et sociaux (parcs naturels, sociétés sportives).

D'autres schémas existent à l'échelle départementale comme le PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires). L'objectif de ce plan réalisé par la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) est principalement de planifier les lieux de pratique des sports de pleine nature. Là aussi, plusieurs types d'acteurs peuvent représentés, qu'ils soient des publics (département, partenaires DDCSJS, intercommunalité), issus du mouvement sportif (CDOS, Comités Départementaux) ou associatif (LPO) ou encore du milieu professionnel (Chambre d'Agriculture). Là aussi, la réalisation de ces plans est facultative comme le montre la carte ci-contre qui présente les départements ayant adopté un PDESI.



AXE 2: Le club sportif en milieu rural

Le club est la base du mouvement sportif et des pratiques institutionnalisées. Nos Assises ne se sont pas encore penchées sur leur structure ou leurs difficultés. Ainsi, nous nous pencherons au cours de celles-ci sur leurs liens avec les collectivités locales (1), puis sur le rôle des dirigeants et des dirigeantes (2) pour enfin évoquer leurs adaptations face à de nouvelles populations à la recherche de nouvelles pratiques (3).

THEME 1 : Les clubs et leurs liens avec les collectivités territoriales et les acteurs du sport

En guise de transition avec l'axe précédent, il est intéressant d'étudier quels liens les clubs nouent-ils, à une échelle locale, avec les collectivités territoriales. Contrairement au thème précédent qui analysait les instances importantes, ici, nous traiterons des besoins et des attentes des clubs dans leur vie de tous les jours.

Les clubs ont à faire avec différents acteurs. Les acteurs publics, les collectivités, et ceci à toutes les échelles car comme nous l'avons vu, la compétence du sport est partagée entre les collectivités. Mais les clubs ont également à créer des liens avec les autres acteurs du sport et notamment les institutions régionales et départementales qui gèrent leur pratique. L'enquête réalisée par Sports-Massif Central permet d'aborder les relations, bonnes ou mauvaises, que nouent les clubs avec ces organismes.

Ainsi, c'est la commune qui est l'interlocuteur privilégié par les clubs. Echelon territorial le plus proche mais également le plus petit, c'est la commune qui est, pour 60 % des clubs répondants. l'acteur extérieur le plus important de la vie de leur club. Ceci est encore plus vrai en milieu rural où le club joue également un rôle majeur dans la vie sociale de la commune. La commune joue bien sûr un rôle important dans le financement des clubs car c'est l'acteur qui a le plus tendance à aider la pratique sportive. La politique sportive et d'aides envers les clubs est souvent promue par les maires pour son rôle essentiel, comme nous l'avons, dans la vie de la commune, mais également pour les valeurs inhérentes à la pratique sportive et l'éducation tant physique que morale des plus jeunes. La commune joue également souvent un rôle majeur dans l'entretien des installations sportives (stade, pelouse, gymnase), ce qui est également un élément important pour les clubs. Néanmoins, moins de la moitié des interrogés (46 %) déclarent se tourner vers la commune pour demander une aide financière, les clubs n'hésitant pas à se tourner dorénavant vers la communauté de communes (10 %), le département (17 %) et la région (14 %). Les institutions sportives (CDOS, Lique, Comité Départemental) ne sont pas privilégiées pour demander une aide financière, à juste titre car ce n'est pas leur rôle. Peut-être peut-on ici y voir les premiers signes d'un déclin des communes qui voient leurs financements baisser au profit des intercommunalités, ceci se répercutant sur les clubs qui ont par conséquent moins de dotations communales. Pour le moment, les avis sur cette intercommunalité sont très neutres.

Le deuxième échelon considéré comme le plus essentiel est l'échelon départemental, que cela soit le comité départemental, le CDOS ou le Département en tant que tel. Ce sont vers eux que les avis sont les plus positifs, les relations entre les clubs et ces organismes étant qualifiées de bonnes, voire très bonnes dans la majorité des cas. L'échelon départemental

apparaît encore assez proche des clubs, à mi-chemin entre la Ligue régionale et leur commune. Le comité départemental a ainsi indirectement reçu le rôle de faire la liaison entre la base des clubs et les institutions fédérales et régionales. Outre ce potentiel rôle d'intermédiaire, le comité départemental joue également un rôle important dans l'organisation concrète de la pratique sportive mais aussi et surtout, pour plus de 60 % des clubs interrogés, c'est lui qui est le plus à même de prodiguer des conseils sur la gestion de leur club et pour former des éducateurs / dirigeants. Il possède plus un rôle à jouer dans la structuration des clubs.

Enfin, l'échelon régional est quant à lui le moins apprécié, en lien avec les faits déjà notés dans le thème 2 de l'axe 1. 75 % déclarent avoir de mauvaises relations avec la Région et 60 % avec leur ligue régionale. Nous ne reviendrons sur les raisons de cette mauvaise entente qui sont développées précédemment.

THEME 2 : Le rôle des dirigeant(e)s et des bénévoles

S'il est vrai que les clubs sont à la base du mouvement et des pratiques sportifs, les dirigeants et les bénévoles sont à la base du fonctionnement des clubs. Il existe environ 19 millions de bénévoles en France et le bénévolat dans les associations sportives représente environ 5% de la population française. Notons bien la différence entre un dirigeant d'un club qui possède une licence et un rôle précis dans l'organisation du club et un bénévole qui donne de son temps pour aider l'association sans y jouer un rôle officiel. Les deux sont de toute façon importants au fonctionnement d'une association sportive. Toutefois, par abus de langage, les dirigeants sont presque dans leur totalité des bénévoles car ils donnent de leur temps sans être rémunérés. Certains dirigeants peuvent être rémunérés par leur club, dans la limite des ¾ du SMIC ou du régime légal pour les associations ayant des budgets supérieurs à 200 000 €. Leur nombre est limité à trois et ils doivent être instruits d'une mission précise lors d'une assemblée générale.

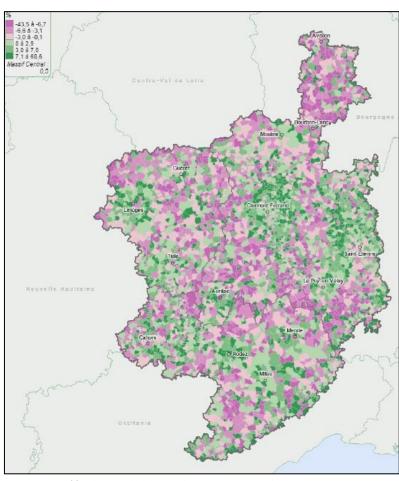
Néanmoins, ces exceptions ne constituent aucunement la règle alors que les dirigeants / bénévoles restent essentiels au bon fonctionnement d'un club. En France, dans tout le monde associatif, la tendance est à une stagnation du nombre de bénévoles, avec un rajeunissement des bénévoles et surtout un niveau de diplôme de plus en plus élevé (Source : Recherche & Solidarités). Dans notre enquête diffusée auprès des clubs, nous avons demandé aux clubs de démentir ou de montrer leur accord à certaines idées. Les réponses sont très tranchées. 80 % d'entre eux sont totalement d'accord pour dire qu'il est de plus en plus difficile de trouver de nouveaux dirigeants / bénévoles (sans distinction). 83 % déclarent même que les dirigeants ont de plus en plus de tâches à effectuer dans leur club. Les trois quarts confirment que les contraintes administratives sont de plus en plus contraignantes et constituent le problème majeur de leurs missions. Ces trois chiffres sont plutôt inquiétants quant au bénévolat dans les clubs sportifs. Encore plus important, 70 % d'entre eux constatent que les dirigeants et bénévoles sont de plus en plus âgés, ce qui témoigne d'un manque de renouvellement. Si la stagnation nationale du nombre de bénévoles est vraie, elle cache en réalité une différence selon les secteurs. Les associations caritatives voient le nombre de leurs bénévoles augmenter tandis que les associations sportives voient le leur baisser. Il s'agirait donc d'une nouvelle tendance qui impliquerait que les plus jeunes générations ne veulent plus s'impliquer dans le sport, peut-être poussées par un désir de consommation instantanée et individualisée de la pratique sportive.

Pour essayer d'attirer de nouveaux bénévoles, les clubs émettent quelques idées. Selon eux, c'est surtout le manque de reconnaissance des institutions qui est à pointer du doigt (60 %). Ensuite, ils considèrent le défraiement comme une solution potentielle (30 %) pour ne pas que les dirigeants, déjà peu nombreux selon eux, ne perdent pas d'argent. Toutefois, cela reviendrait à s'éloigner de l'idée première du bénévolat. Un juste milieu est sans doute à trouver pour éviter des dérives. Enfin, ils mettent en avant la structuration de leur club pour attirer de nouveaux bénévoles, notamment une reconnaissance interne (soirée des bénévoles, repas...) et des résultats sportifs positifs.

Une dernière question était posée sur ces questions de bénévolat dans notre enquête, qui était libre pour nous faire remarquer leurs attentes. La principale remarque faite est la nécessité de créer un statut de bénévole avec une reconnaissance du temps de bénévolat (points de retraite), une protection associée et une simplification de la déduction des frais kilométriques. Le bénévolat ne serait pas assez valorisé. Deuxième remarque assez récurrente, la simplification administrative de toutes les démarches liées aux demandes de subvention et aux pratiques en tant que telles (saisies de résultats, réunions...).

THEME 3 : Des nouvelles populations en milieu rural et des nouvelles pratiques sportives

Les territoires ruraux ont longtemps connu une baisse de la population principalement en raison d'une migration vers les centres urbains. Néanmoins, depuis plusieurs années, on constate un retour vers les territoires ruraux ou périurbains. La question est alors de savoir ce qu'est un territoire rural? Les définitions sont nombreuses et variées. La densité de population, la densité de l'habitat ou encore les déplacements domicile-travail sont autant de facteurs qui rentrent dans la réalisation de certaines typologies de territoire. Selon ces données, le territoire rural français peut passer du simple au triple ce qui montre bien que la définition du milieu rural est difficile à faire de façon totalement objective. Toutefois, c'est bien aujourd'hui vers une deuxième, voire troisième couronne autour des pôles urbains que se concentre l'augmentation de la population française. Reste à savoir si on les considère comme ruraux ou périurbains. La carte ci-contre présente l'évolution de la population communale entre 2010 et 2015 dans le Massif Central. On voit nettement que ce sont les grandes couronnes des principaux



Carte 1 : L'évolution de la population communale entre 2010 et 2015 (Source : INSEE, RP, MC)

centres urbains qui ont connu lors de cette période un accroissement de leur population. Les territoires qui sont hors de l'influence de ces pôles urbains ont, pour la plupart d'entre eux, connu au contraire une perte d'habitants. Ceci est surtout vrai au nord du Massif Central. Les départements de l'Occitanie (Lozère, Aveyron et Lot principalement) et leurs territoires connaissent une situation plus nuancée avec des gains démographiques dans des zones éloignées des pôles urbains. Ces territoires sont peut-être plus attractifs pour une population à la recherche d'un cadre de vie préservé et d'un climat déjà orienté vers le Sud.

Dans ce périurbain éloigné et ces territoires ruraux dynamiques, les nouvelles populations viennent en grande majorité des centres urbains. Ils viennent pour différentes raisons : retour aux sources, proximité avec la nature, prix de l'habitat moins élevé...mais certains territoires arrivent à créer une vraie dynamique endogène qui leur permet d'être attractif pour de potentiels nouveaux habitants. Sans oublier que ces territoires possèdent également une fonction récréative et touristique, notamment pour les sports de pleine nature, pour une population urbaine qui vient consommer pour ses loisirs.

Ces nouveaux habitants ont souvent une autre vision du sport que l'on pourrait qualifier de "classique", et qui sont marqués par des règles, une compétition et des institutions fortes. De nombreuses nouvelles pratiques sont apparues, des sports nouveaux, parfois qualifiés d'alternatifs. Il s'agit de pratiques apparues à la fin du XXème siècle, soit à partir de sports dits classiques comme le futsal, le beach soccer par exemple, soit créés en inventant de nouvelles pratiques, comme le surf. Ils n'ont pas réellement de logique de compétition ni d'entraînement, le record n'est pas recherché pour lui-même. Souvent fondés en réaction à la trop forte marchandisation des sports classiques, le but des pratiquants de ces sports nouveaux est l'accès rapide aux sensations et à une limitation des contraintes règlementaires. Le bien-être est recherché, au contraire de la performance brute. Il est même possible de parler d'un phénomène de ludisation (Parlebas) des pratiques sportives. L'esprit de compétition tendant alors à disparaître, l'on voit l'apparition de « rivalités douces » (Pociello, 1999 cité par Gaubert, 2016, p. 49) entre les différents pratiquants, qui cessent alors d'être adversaires et partenaires. Mais progressivement, ces nouveaux sports connaissent eux aussi des processus contradictoires car ils sont eux aussi touchés par une marchandisation croissante et l'esprit de compétition renaît parfois au bout de quelques années. Aussi, ces sports sont caractérisés par une plus forte individuation. Contrairement à l'individualisation qui est un repli sur soi, l'individuation se caractérise par un moindre sentiment d'appartenance à un groupe de pratiquants et le sport devient un objet social parmi d'autre, contrairement aux sports classiques où l'appartenance à une institution supérieure est acceptée et donc commune.

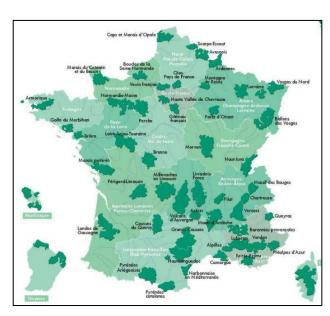
Ainsi, ce sont des pratiques sportives non institutionnalisées qui se mettent en place dans certains territoires ruraux du Massif Central. Dire qu'ils ne sont pas liés à des pratiques commerciales serait trompeur car de nombreux acteurs privés se sont saisis de ces problématiques. Les clubs sportifs n'ont pas réussi cette métamorphose et ont laissé au monde privé l'initiative dans ce domaine. Toutefois, pour sortir des difficultés, les clubs se doivent de tenter de redevenir moteurs des pratiques physiques et sportives dans leur territoire. Mais cela reviendrait à changer en partie leurs objectifs et de devenir en partie "prestataire de services" et donc, par exemple, de continuer à exercer des activités en été pour les touristes mais, plus généralement, de s'ouvrir à ces nouvelles pratiques plus ludiques qui toucheraient les nouveaux habitants.

AXE 3 : Les activités sportives comme ressource territoriale

Enfin, en guise de dernier terme, nous aborderons l'utilité des activités sportives et physiques pour l'attractivité et le développement d'un territoire. A ce titre, le sport peut être vu comme une ressource territoriale, c'est-à-dire un potentiel que possède le territoire et qu'il est possible d'activer ou non pour mener une politique qui lui soit liée. Ainsi, nous aborderons les liens que peuvent avoir les activités physiques et sportives avec les différents labels territoriaux (1), avant de s'intéresser aux leviers d'action pour attirer de nouvelles populations, en lien avec les sports (2). Enfin, nous étudierons s'il est possible de mesurer les impacts de l'organisation d'évènements sportifs (3).

THEME 1 : Activités sportives et labels territoriaux

Le Massif Central se distingue notamment par son environnement préservé et par des paysages remarquables. C'est pourquoi son territoire est parsemé de très nombreux labels territoriaux qui reconnaissent les valeurs de ces espaces et tentent, la plupart du temps, de les protéger. Les Parcs Naturels en sont des exemples notoires et, comme nous pouvons le voir sur la carte ci-contre, nombre d'entre eux font partie, entièrement ou en partie, du Massif Central, à savoir 11. Ce ne sont pas les seuls et uniques zones de protection qui existent. Ainsi, le Massif Central possède plus d'une vingtaine de réserves naturelles mais également un Parc Naturel National, celui des Cévennes. La différence entre les Parc Régionaux et Nationaux se situe notamment au niveau de la protection environnementale, qui est plus contraignante dans les derniers cités. Notons aussi récemment l'inscription à l'UNESCO de l'ensemble Chaîne des Puys-Faille de



Carte 2 : Les 53 Parcs Naturels Régionaux français (Source : FNPNR)

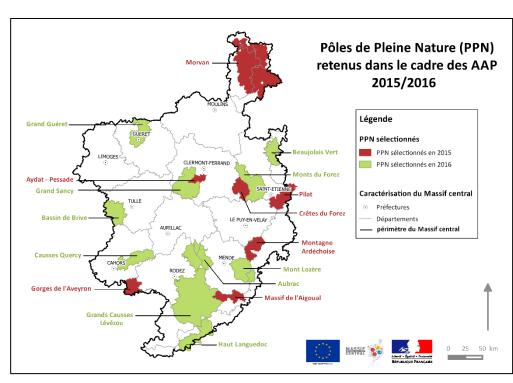
Limagne. Néanmoins, la protection de l'environnement n'est pas l'unique objectif de ces territoires. Les Parcs essaient également de mettre en place une réelle politique d'attractivité territoriale, notamment touristique, qui passe par la valorisation de cette nature mais également, pour les parcs régionaux, des activités économiques du territoire ou du patrimoine. Espaces préservés, à dominante rurale, ces Parcs Naturels ont donc de très nombreux atouts pour développer les pratiques des sports de pleine nature.

Ainsi, la quasi-totalité des parcs naturels, nationaux ou régionaux, valorisent ces activités sportives de pleine nature, notamment *via* leurs sites internet. Ces structures ont donc bien compris l'intérêt de concilier la découverte de la nature et les activités de plein air. Il y a donc bien un activation d'une ressource. Toutefois, cette mise en avant vise surtout un public de

passage. Une étude menée dans les années 2000 par la fédération française des parcs naturels régionaux recensent les différents types d'activités pratiquées dans les parcs. Les quatre activités majeures sont les randonnées pédestres, équestres, les VTT et les sports terrestres motorisés. Néanmoins, ces pratiques peuvent aller contre l'intérêt environnementale si elles ne sont pas encadrées. Ainsi, plusieurs problèmes se posent dans ces territoires avec deux visions contraires : la valorisation de la nature pour l'attractivité territoriale ou la protection de cette même nature pour préserver l'environnement. Les Parcs peuvent tenter de mettre en avant des solutions intermédiaires, des pratiques "écoresponsables" mais il est difficile de passer outre les difficultés. Parmi celles-ci, les conflits d'usage du sol peuvent être particulièrement présentes, surtout en été, entre les agriculteurs et les pratiquants. Ceux-ci se retrouvent pendant une période sur le même espace, mais avec des objectifs bien différents. Au rang des autres problématiques, notons également la dégradation du milieu (flore, faune, érosion, eau) et la pollution (sonore, atmosphérique...). Il convient donc de trouver un juste équilibre entre la protection de ces espaces, qui font d'eux des territoires à part labellisés, mais également et le développement touristique de ces espaces. Ces conflits d'intérêt peuvent durer pendant de longues périodes. Par exemple, la réserve naturelle de Chastreix-Sancy, créée en 2007, interdisait notamment la pratique de l'alpinisme et de l'escalade. Des recours ont été déposés, la procédure durant plus de dix ans pour finalement confirmer la première interdiction. Les différentes structures (Parc, Collectivités) ont donc aussi leur rôle à jouer pour faire comprendre leurs décisions et jouer un rôle de médiation entre les différents protagonistes.

THEME 2 : La valorisation des activités sportives pour accueillir de nouvelles populations

Les activités sportives, notamment celles de pleine nature. sont très régulièrement valorisées l'attractivité pour des territoires. Dans cette acceptation, l'attractivité désigne principalement et quasi exclusivement l'accueil de touristes et de nouveaux pratiquants sur le Bien territoire. sûr, aspect est important pour le territoire le plan économique. L'appel projet lancé par le GIP Massif Central sur "pôles de pleine nature" est



à ce titre très révélateur car il est classé dans la catégorie tourisme (Carte ci-contre).

Or, il est également très intéressant de tenter d'attirer de nouvelles populations en mettant en avant le cadre naturel, très recherché, et des pratiques sportives en lien avec ce cadre de vie préservé. Dans une période où les loisirs sont désormais importants dans le choix de vie, mais où plus généralement c'est une vraie qualité de vie qui est recherchée, les territoires ruraux du Massif Central ont une réelle carte à jouer avec ces facteurs. Ceci est d'autant plus pertinent que cela peut intéresser à la fois des personnes / familles qui font ce choix précis mais également des entreprises qui, elles aussi, prennent de plus en plus en compte l'environnement général pour leurs salariés.

En étudiant les sites internet des territoires labellisés "Pôle de Pleine Nature", sites qui sont la vitrine du territoire pour des personnes extérieures, on se rend compte que la majorité d'entre eux ne s'axent que sur la pratique touristique. Alors que le potentiel touristique peut n'être que le premier pas vers une politique orientée vers l'accueil de nouvelles populations. Bien sûr, il serait utopique de croire que seules les activités sportives de nature dans un cadre préservé peuvent à elles seules engendrer un développement du solde migratoire. D'autres facteurs rentrent en compte, parfois avant, tels que les infrastructures, le tissu économique, les services offerts... Toutefois, les pratiques sportives de pleine nature peuvent avoir leur place entière dans une vraie stratégie globale qui comprendrait plusieurs axes (patrimoine, habitat, pratiques sportives...). Dans ce cadre, il est intéressant d'étudier les territoires labellisés "Accueil" dans le Massif Central, lauréats de différents appels à projet. Sur la trentaine de territoires concernés, qui détaillent leur politique d'attractivité pour de nouveaux habitants, seuls deux d'entre eux - Grands Lacs du Morvan et Sources en Lozère mentionnent les activités physiques et sportives de nature comme de potentiels leviers à activer pour attirer de nouvelles populations. Il ne faut donc plus considérer les sports de pleine nature et l'attractivité territoriale comme deux politiques distinctes mais plutôt comme des politiques complémentaires.

THEME 3 : Impacts et enjeux de l'organisation d'évènements sportifs

Dernier thème abordé lors de nos Assises, celui des impacts et enjeux de l'organisation d'évènements sportifs en milieu rural. L'organisation de ces évènements est devenue au fil du temps un réel enjeu d'image pour les territoires. Il faut toutefois distinguer deux types d'évènements : un évènement professionnel, destiné à une élite, mais qui aura des retombées médiatiques à une plus large échelle (par exemple, accueillir une étape du Tour de France) et un évènement plus "populaire", ouvert à tous, avec plus de participants mais des retombées en termes d'image moins larges (par exemple, l'organisation d'un trail). Dans les deux cas, plusieurs objectifs sont communs : se distinguer parmi une concurrence d'évènements de plus en plus accrue ; valoriser le territoire ; avoir des retombées économiques positives à plus ou moins long terme.

Premier enjeu donc, valoriser le territoire par l'intermédiaire de ces évènements sportifs. Le territoire peut déjà avoir été un facteur de l'attribution ou du choix de l'évènement. Toutefois, l'objectif reste bel et bien de donner envie aux personnes de venir ou de revenir dans ce territoire. Ainsi, ne montre-t-on pas le patrimoine culturel et paysager d'un territoire lors d'une

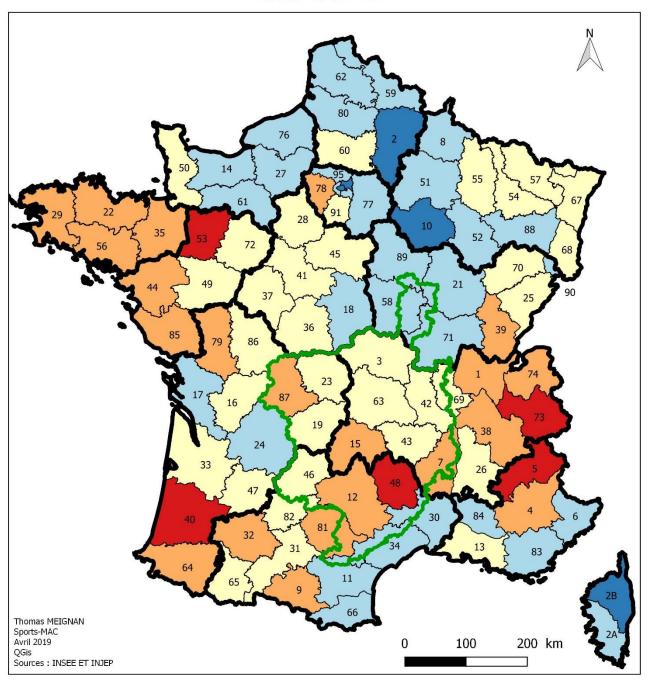
étape du Tour de France? Ne fait-on pas passer des randonneurs devant des points de vue ou des sites remarquables? C'est une double dynamique qui se met en place. Plus le territoire est connu pour sa valeur supposée, plus il sera susceptible d'accueillir de nouveaux évènements et donc de nouveaux participants. Les organisateurs peuvent même jouer sur cette image de marque d'un territoire comme, en citant un exemple parmi de nombreux autres, la Rand'Aligot entre Polminhac et Aurillac. A travers un évènement sportif, c'est tout un territoire que l'on veut montrer. Par l'organisation d'évènements sportifs se met donc en place toute une stratégie de marketing territorial qui cherche à montrer l'identité de ce territoire.

Ces remarques sur l'image du territoire ont aussi pour objectif d'avoir des retombées économiques à plus ou moins long terme. Elles peuvent ainsi être directes (emploi, achat, hôtellerie, restauration) mais aussi indirectes (dépenses effectuées à partir de l'augmentation précédente). Ainsi, il apparaît très difficile de quantifier avec précision les impacts économiques réels d'un évènement sportif sur le territoire. Trop de variables rentrent en jeu (spectateurs présents le long d'un parcours, achats auprès des commerçants, réinjection ans l'économie locale...) et dans des échelles de temps trop disparates pour pouvoir finement analyser les résultats d'un évènement.

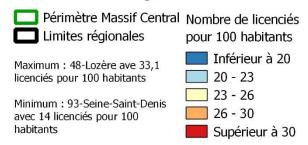
D'autres enjeux apparaissent alors qui peuvent eux aussi avoir un impact sur les retombées économiques. De façon positive, l'organisation d'un évènement sportif peut entraîner une meilleure cohésion du territoire (renforcement de l'identité territoriale, incitation à la pratique), une communication plus efficace (nouvelle image du territoire), voire une meilleure structuration (nouveaux équipements sportifs, nouvelles infrastructures routières...). Au contraire, si l'évènement se passe mal à cause d'une mauvaise organisation, les résultats peuvent être très mauvais. De plus, des problèmes inhérents à l'organisation peuvent apparaître comme une gêne pour les habitants ou une pollution qui peut être tant sonore qu'environnementale.

Enfin, l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 à Paris peut également avoir des retombées pour certains territoires hors de la région parisienne. Car si la majorité des épreuves s'y dérouleront, les territoires du Massif Central peuvent tenter d'accueillir des centres d'entraînement et de préparation pour les délégations françaises ou étrangères. C'est le cas, par exemple, de Guéret, qui s'est officiellement portée candidate pour devenir un centre de préparation aux JO 2024, notamment pour la pratique du VTT. Mais Guéret n'est pas la seule ville à le vouloir et c'est une vraie compétition entre les territoires qui se met en place pour accueillir ces centres. Mais cette compétition entre les territoires a tendance à se généraliser à tous les secteurs de l'attractivité territoriale, d'où l'intérêt d'organiser des évènements sportifs et de mettre en avant les pratiques sportives.

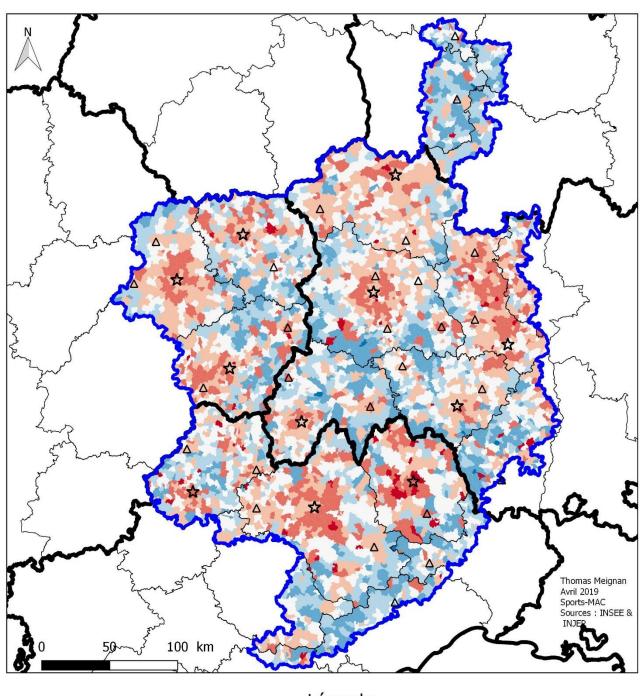
CARTE 1 :
Le nombre de licenciés à une fédération sportive par département pour 100 habitants en 2017



Légende

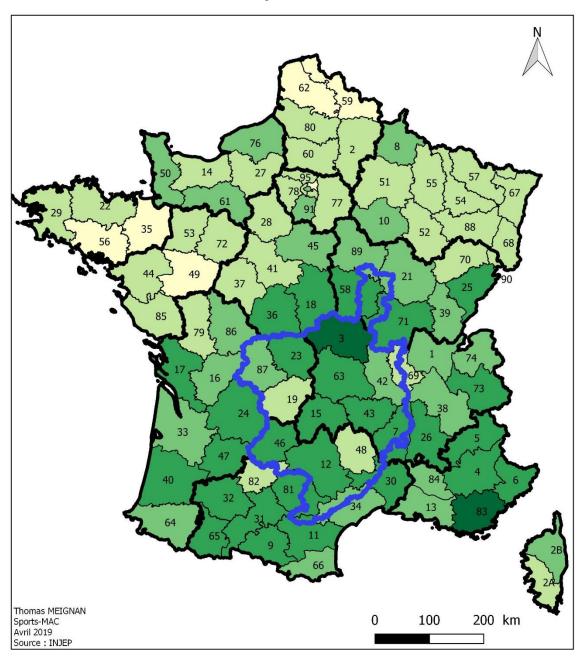


CARTE 2 : Le nombre de licenciés pour 100 habitants par commune en 2015 dans le Massif Central





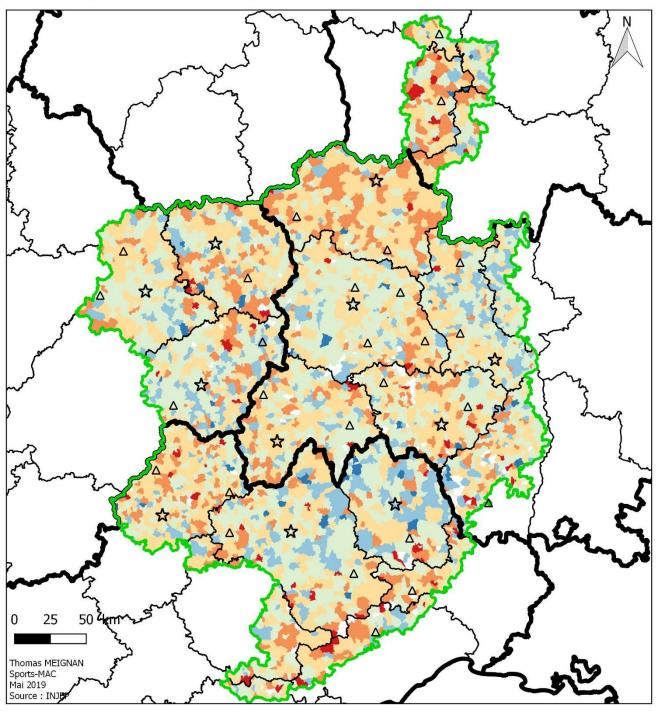
CARTE 3 : L'âge moyen des licenciés à une association sportive en 2015 par département

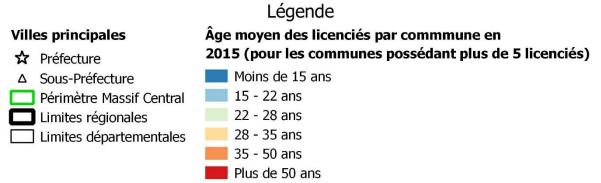


Légende

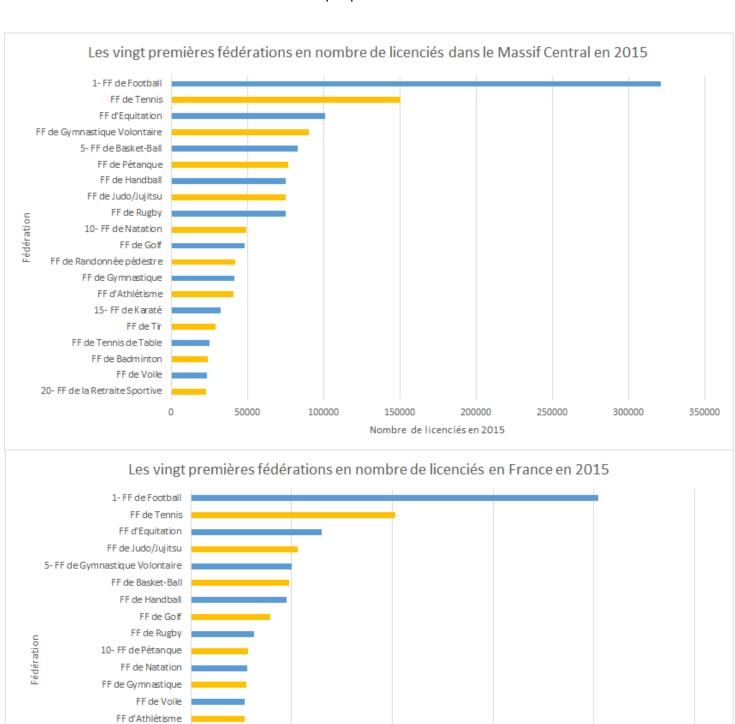


CARTE 4 : L'âge moyen des licenciés par commune dans le Massif Central en 2015





Graphiques 3 et 4:



15- FF de Karaté

FF de Tir FF de Badminton

0

500000

FF de Randonnée pédestre FF de Tennis de Table

20- FF de Sports sous-marins

2500000

2000000

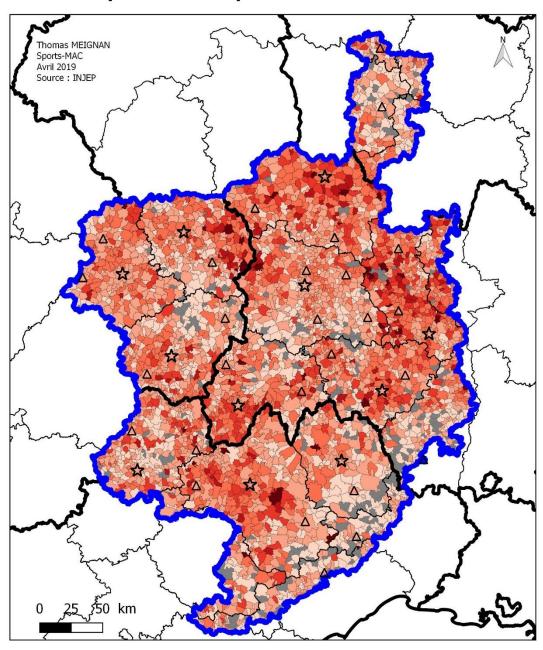
1500000

Nombre de licenciés en 2015

CARTE 5:



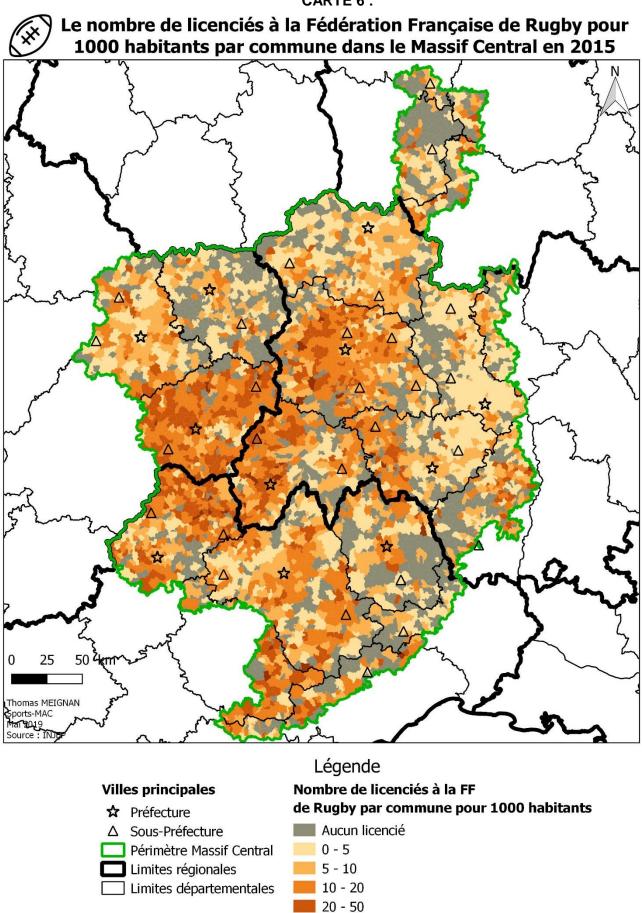
Le nombre de licenciés à la Fédération Française de Football par commune pour 1000 habitants en 2015



Légende



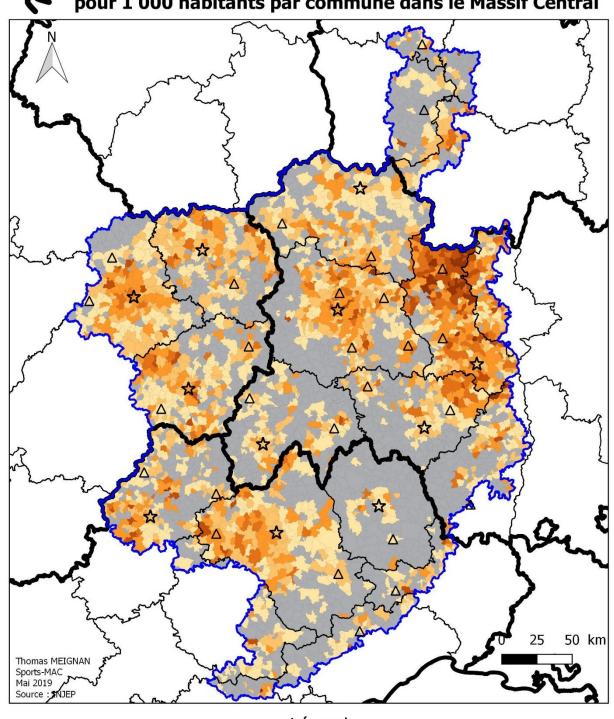
CARTE 6:



Supérieur à 50

CARTE 7 :

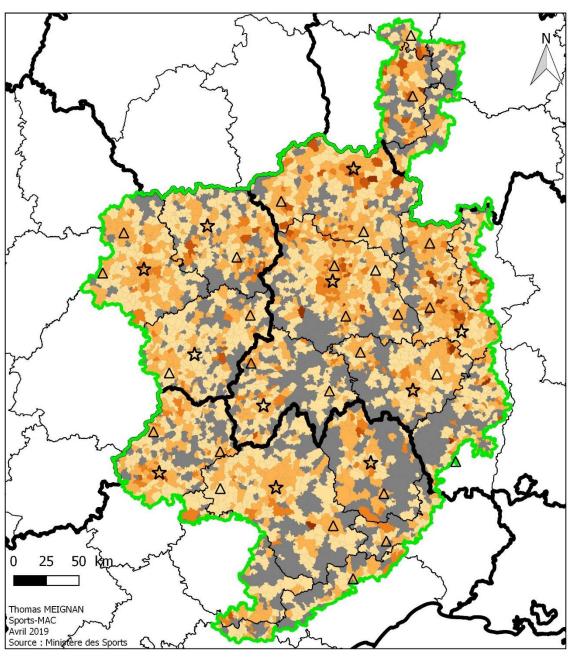
Le nombre de licenciés à la Fédération Française de Basket-Ball
pour 1 000 habitants par commune dans le Massif Central





CARTE 8:

Le nombre de licenciés à la Fédération Française de Tennis pour 1000 habitants par commune en 2015 dans le Massif Central

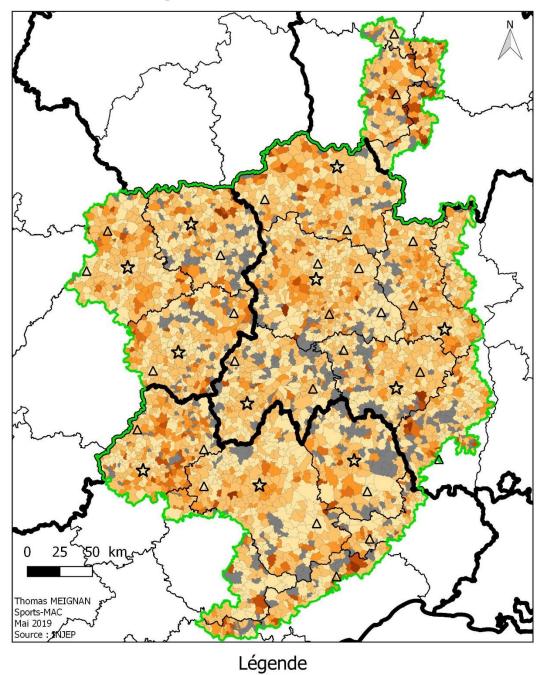


Légende



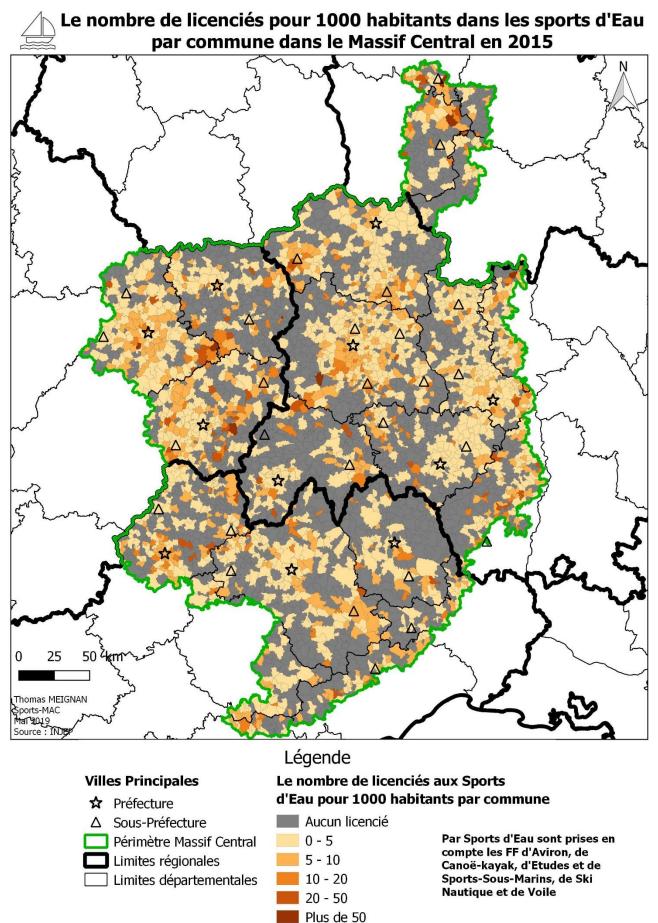
CARTE 9:

Le nombre de licenciés à la Fédération Française d'Equitation pour 1000 habitants par commune dans le Massif Central en 2015



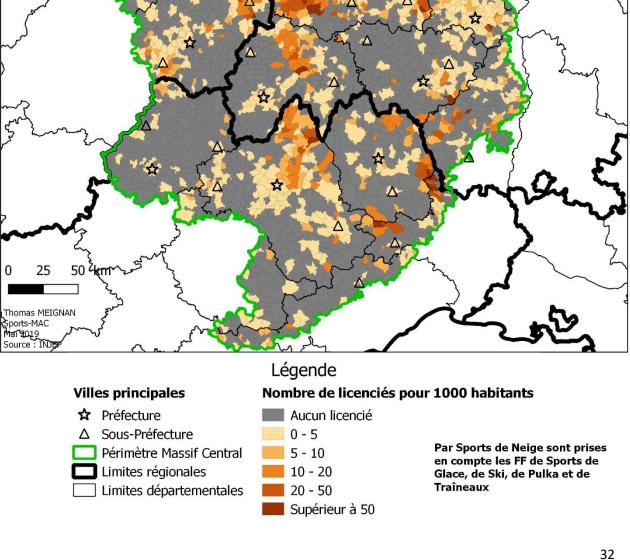


CARTE 10:

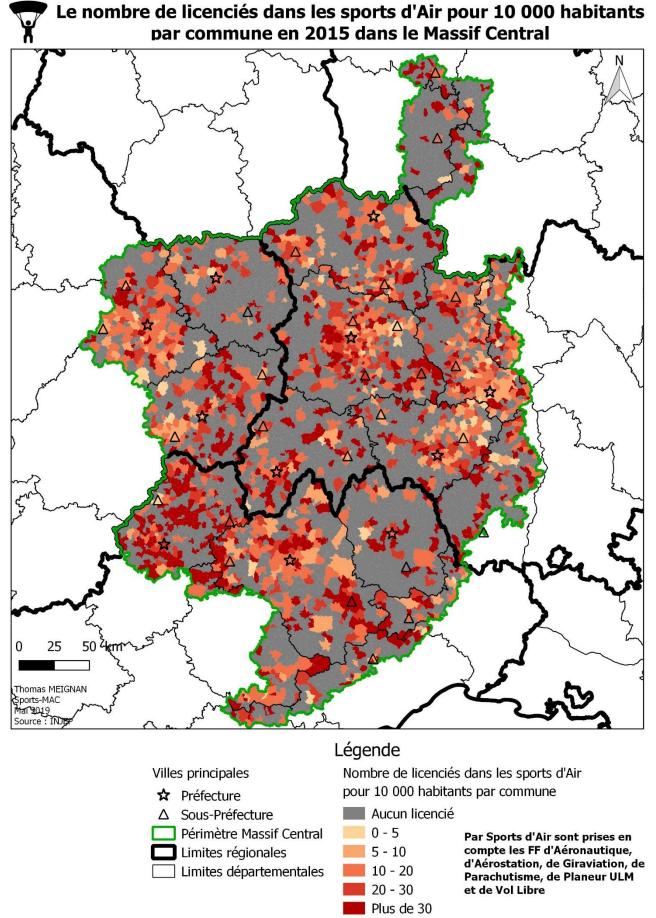


CARTE 11

Le nombre de licenciés pour 1000 habitants dans les sports de Neige par commune dans le Massif Central en 2015 25 Thomas MEIGNAN Sports-MAC Mai 2019 Source: INJ Légende



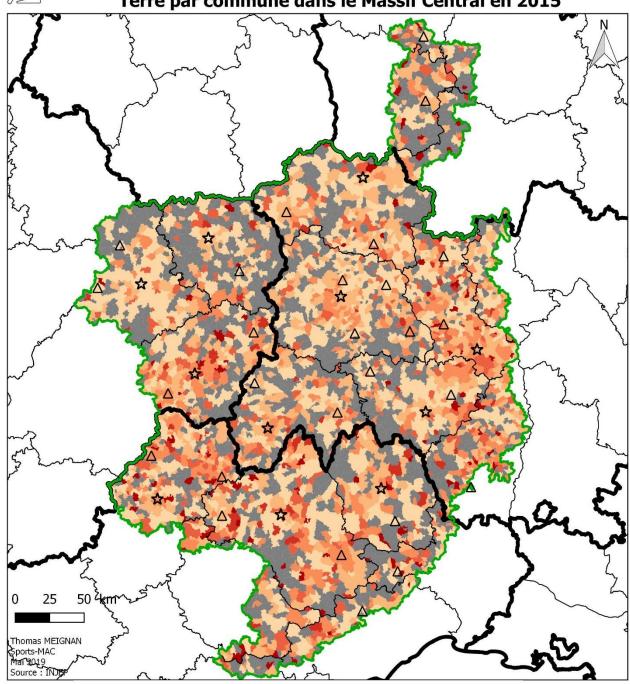
CARTE 12



CARTE 13



Le nombre de licenciés pour 1000 habitants dans les sports de Terre par commune dans le Massif Central en 2015





☆ Préfecture △ Sous-Préfecture □ Périmètre Massif Central □ Limites régionales □ Limites départementales

Légende

Le nombre de licenciés dans les sports de Terre pour 1000 habitants



Par Sports de Terre sont prises en compte les FF de Course d'Orientation, de Cyclotourisme, de la Montagne et d'Escalade, de la Randonnée Pédestre, de Sépléologie et des Clubs Alpins